

# FICHE CONSEIL

## Panneaux solaires

Cette fiche reprend les prescriptions et recommandations liées au classement de la Ville de Comines en « Site Patrimonial Remarquable ».

Les nouvelles technologies de production d'énergie devront être intégrées aux volumétries, matériaux et teinte et se fondre dans l'architecture et son environnement.



OUI



Panneaux discrets sur toute la largeur de la toiture



NON



Panneaux à poser plus bas au plus près de l'égout de toit et à encastrer

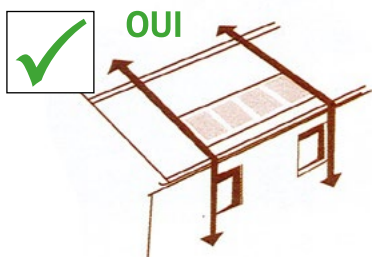
### Prescriptions :

En cas de panneaux posés sur des bâtiments existants :

- Installer de préférence sur des parties non visibles depuis la voie publique.
- Encastrer dans la toiture pour ne pas être saillants (pas de sur-épaisseur).
- Regrouper les panneaux en surfaces simples (pas de formes compliquées ou non parallèle à l'égout de toit, noues).
- Poser en bas de toiture au plus près de l'égout de toit.
- Teintes bleues sombres interdites.
- Matériaux brillants et réfléchissants interdits (module polycristallin) mais finition type monocristallin avec surface mate (verre granité ou anti-reflet).
- Cadres en alu brut interdits mais de teinte sombre mate pour être discrets.



NON

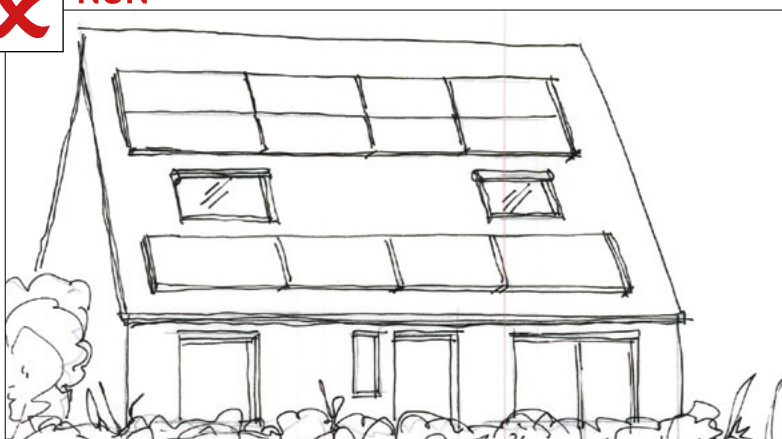


OUI

Alignement du champ de capteurs avec les ouvertures en façade



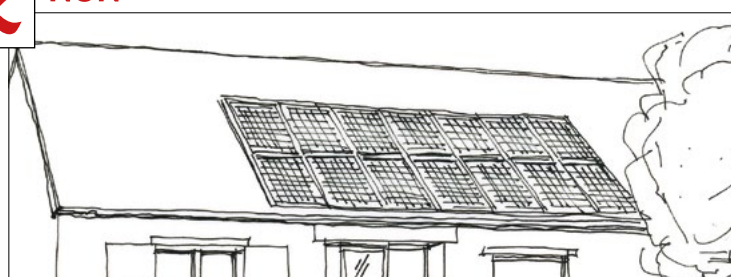
NON



Panneaux bleus en partie haute et n'ayant pas la même largeur que celle de la toiture

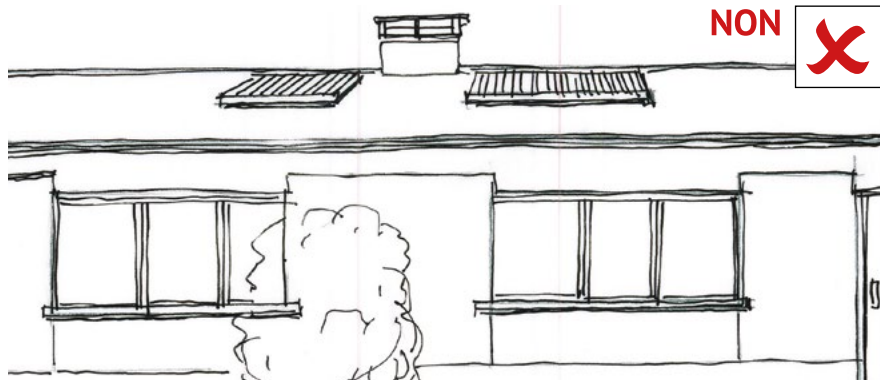


NON

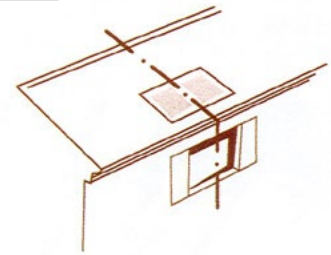


Panneaux polycristallins discontinus par rapport à la largeur de la toiture





*Pas d'alignement avec les ouvertures de façade et pose en haut de toiture*



*Alignement avec ouverture de la façade*



*Panneaux discrets en haut de toiture et sur auvent*



*Panneaux non encastrés, bleus, polycristallins, cadre visible*

